

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

336ème séance

Vendredi 17 juillet 1959, à 10 heures 30.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. M. MAQUET
P. STANER

Vice-Président
Délégué du Ministre du Congo Belge et
du Ruanda-Urundi.

A. DUBOIS
W. ROBYNS
H. DE SAEGER

Membres
Secrétaire du Comité de Direction

Assistent à la séance

MM. M. MICHA
G. NUYTEN

Conservateur en Chef des Parcs Natio-
naux
Chef du Secrétariat administratif

EXCUSES

MM. V. VAN STRAELEN
A. BECQUET
E. STOFFELS
E. VAN CAMPENHOUT
Ch. VANDER ELST

Président

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. M. MAQUET, Vice-Président.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 335ème séance, tenue le 20 juin 1959, est approuvé.

DECISION N° 4.273.- JUBILE PRESIDENTIEL.

Les dépenses effectuées à l'occasion de l'hommage rendu à M. V.VAN STRAELEN, d'une part, et à M. W.ROBYNS, d'autre part, le 20 juin 1959, sont approuvées. Les frais de cette manifestation ont été supportés, en majeure partie, par des dons et participations pour un montant de QUATRE-VINGT TREIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS.

DECISION N° 4.274.- EXPLORATION DU VOLCAN NYIRAGONGO.

Conjointement avec le Centre National de Volcanologie, l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale projette d'organiser une mission d'exploration géophysique au volcan Nyiragongo. Cette mission sera placée sous la direction de M. P.EVRARD, Ingénieur géologue, et sera composée d'environ dix-huit personnes.

Une autorisation collective pour tous les membres de cette mission est accordée en vue de leur permettre de séjourner, circuler, camper, prélever des matériaux géologiques, photographier, filmer et établir des repères.

L'Institut devra être dégagé de toutes responsabilités quelconques relatives aux membres de la mission.

Cette mission est autorisée à utiliser l'ancienne piste d'ascension partant de Kibati.

M.J.VERSCHUREN, chargé de mission permanent, est chargé de participer à la mission pour la partie zoologique.

Les conventions précisées à l'occasion de l'expédition au Nyiragongo de 1958 seront rappelées.

DECISION N° 4.275.- PUBLICATION D'UNE NOTICE SUR LES BUTS DE L'INSTITUT.

Moyennant certaines modifications, le projet de notice sur les buts de l'Institut, soumis aux membres du Comité, est adopté.

Cette notice sera publiée en trois langues et sa traduction en Kingwana, Lingala et Kinyarwanda est envisagée.

DECISION N° 4.276.- COMMISSION D'ENQUETE DES DROITS INDIGENES AU
RUANDA-URUNDI.

L'Institut est informé de la prochaine constitution d'une Commission chargée de procéder aux enquêtes sur les droits indigènes subsistant éventuellement au Parc National de la Kagera et dans la partie ruandaise du Parc National Albert. Il est demandé de désigner un représentant de l'Institut pour participer aux travaux de cette Commission.

En l'absence de M. le Conservateur en chef, M. J.HAEZAERT est désigné pour faire partie de cette Commission.

DECISION N° 4.277.- PARTAGE DE COLLECTIONS.

Accord est donné pour le partage des collections suivantes entre le Musée royal du Congo Belge et l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique :

Collections étudiées du Parc National de l'Upemba :

Familles : STRATIOMYIIDAE, HOPLIINAE, PERLIDAE, BOMBYLIIDAE, ANTHICIDAE : tribus ONITICELLINI, ONITINI.

Examen des rapports d'activité.

Les rapports d'activité pour le mois de mai 1959, sont examinés.

DECISION N° 4.278.- CIRCULATION DES VISITEURS AU PARC NATIONAL DE
LA KAGERA.

La proposition de M. le Conservateur en chef, d'aménager le gué de l'Uruwita afin de permettre la circulation toute l'année jusqu'à Gihinga, plutôt que de prolonger le circuit sur une distance de 31 kms dans une région peu spectaculaire, est adoptée.

Il sera recommandé au Conservateur du Parc National de la Kagera de veiller à la mise en état de la piste par priorité sur les autres travaux.

DECISION N° 4.279.- EMPIÈTEMENTS SUR LES TERRES DU PARC NATIONAL ALBERT.

De récentes inspections ont fait apparaître que les concessions de la Société agricole de Rutshuru et Achten-Mouton empiètent sur les terres du Parc National Albert.

La cartographie actuelle ne permet pas de préciser les limites de ces empiètements. Le règlement de cette situation est reporté jusqu'au moment où l'on disposera des cartes établies d'après les levés aériens effectués par l'Institut Géographique du Congo Belge.

DECISION N° 4.280.- PERSONNEL D'AFRIQUE. PROLONGATION DE TERME.

A sa demande, M. P. BOUCKAERT, chef de poste à Rumangabo, est autorisé à prolonger son terme. La durée de cette prolongation sera déterminée par les nécessités du service.

DECISION N° 4.281.- AUTORISATION DE FILMER.

MM. BIDDULPH et ROBINSON du Times Magazine et du Rhodesian News Paper demandent l'autorisation de filmer une tribu de pygmées dans le Parc National Albert, en région de Bishusha.

Cette partie du Parc National Albert n'étant pas ouverte à la circulation des visiteurs et, de plus, aucune population pygmée n'ayant jamais été signalée dans cette région, cette autorisation n'est pas accordée.

En compensation, des facilités seront proposées aux intéressés pour filmer sur les pistes ouvertes à la circulation.

DECISION N° 4.282.- REPRESENTATION DE L'INSTITUT AU IVÈME CONGRES PANAFRICAIN DE PREHISTOIRE.

M. G. MORTELMANS, Membre de la Commission, est chargé de représenter l'Institut au IVème Congrès Panafricain de Préhistoire qui se tiendra à Léopoldville en août 1959.

DECISION N° 4.283.- PROBLEME DES VISITEURS SE DEPLACANT EN "CARAVANES".

Les déplacements touristiques en "caravanes" étant appelés à se développer dans l'avenir, des contacts seront engagés avec le Directeur de l'Office du Tourisme, en vue de trouver une solution permettant d'éviter cette forme de campement au camp de la Rwindi.

SITUATION DE LA SECTION SCIENTIFIQUE.

Le Comité est informé des difficultés rencontrées par la Section scientifique de l'Institut à laquelle certains avantages étaient précédemment accordés par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Depuis quelques mois ces avantages, qui se justifiaient en raison des dons de collections qui enrichissaient cette institution, sont refusés ce qui entraîne pour l'Institut des dépenses nouvelles.

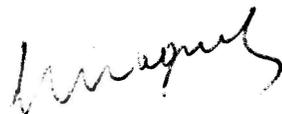
La séance est levée à 12 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE
DE DIRECTION,



H. DE SAEGER.

LE VICE-PRESIDENT,



M. MAQUET.